

Ipjmag - le magazine réalisé
par les étudiants de l'IPJ

-- Police-Justice --

Police-Justice

**Voir l'Angleterre ou
mourir**

Cyril Frémin [29ème promotion]

samedi 17 novembre 2007

Les chefs présumés du réseau Pachtou sont jugés à Paris, jusqu'au 30 novembre. Ce réseau aurait convoyé, entre 1999 et 2005, des clandestins, kurdes pour la plupart, jusqu'en Angleterre. Loin de l'eldorado espéré, les émigrés clandestins se retrouvent aujourd'hui à la rue, en France.

Sadam Hussein avait décidé le gazage des kurdes d'Irak en 1998. Depuis, l'Angleterre est devenue la raison de vivre de cette minorité, pour échapper à leur destin. Le procès des chefs du réseau Pachtou, c'est cette histoire. Entre 1999 et 2005, ce réseau convoie, du moins tente de convoier, des milliers de kurdes, d'afghans, d'iraniens, en Grande-Bretagne. Ils passent par la Turquie, la Grèce, l'Italie, la Suisse, et la France, via la région de Calais, et surtout Sangatte (Pas-de-Calais), ville située à l'une des extrémités du tunnel sous la Manche.

Le réseau est démantelé en décembre 2005. 53 suspects sont arrêtés. A Paris, jusqu'au 30 novembre, seuls les 14 chefs présumés sont jugés.

Le premier d'entre eux à être cité est en exil en Angleterre. Il a exaucé son rêve, mais un mandat d'arrêt est lancé contre lui. Le deuxième, Karim Tashim, est l'un des passeurs supposés. Il est kurde, d'origine irakienne. En 2002, il avait déjà été condamné pour acte de rébellion dans le centre de Sangatte.

Ce centre était alors un lieu d'accueil de réfugiés de la Croix-Rouge, mais il n'existe plus : Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, le ferme le 30 décembre 2002. En contrepartie, pour aider les clandestins, l'Angleterre offre 1500 visas de travail pour quatre ans à des kurdes.

Lors de son audition devant le juge, Karim Tashim nie les accusations de chef de réseau, mais avoue avoir aidé des clandestins : « J'ai fait des courses et j'ai aidé les passeurs. Mais c'est pas moi le chef, jure-t'il. Je m'excuse pour le mal que j'ai fait. » Le procureur lui demande ce qu'il a fait. La réponse sonne faux mais résume le fond du problème : « Vous savez, c'est pas facile dans mon pays. » Puis il ajoute, en cherchant des sanglots qui mettent longtemps à venir, « Tout ce que je voulais, c'est partir en Angleterre. »

« La frontière française est une vraie passoire »

Depuis 2002, le flux de kurdes vers l'Angleterre explose. Les bénéficiaires des 1500 visas de travail octroyés sont autant de familles potentielles pour ceux restés au pays. Les contrôles d'identités n'y sont plus qu'un mauvais souvenir. Les certificats de travail s'obtiennent sur simple demande. Et en plus, bons nombres d'entre eux parlent la langue de Shakespeare. Tout le contraire du pays du Président Sarkozy.

Ce procès, qui met en avant la volonté des kurdes d'atteindre l'Angleterre, rappelle à la France ses problèmes de frontières. « Il ne faut pas se voiler la face, les frontières françaises sont une vraie passoire, constate Me Yves Levano, avocat de deux des prévenus. Ils veulent tous rejoindre l'eldorado anglais. Sans réussite. Le problème est ce que l'on en fait après. Rien ne les attend derrière. Ils viennent d'Afghanistan, d'Irak, d'Iran. On n'extrade pas vers ces pays là. » Depuis 2002 et la fermeture du centre de Sangatte, de nombreux kurdes, et d'autres, errent dans les rues du Pas-de-Calais. 70 sont morts depuis cette date. C'est la face cachée de l'eldorado. Cette affaire a été instruite pour la première fois conjointement entre pays de l'Union Européenne. 400 policiers ont été mobilisés. Mais c'est en aval qu'il faut résoudre le problème. Car une fois arrêté, que faire de ces clandestins ?

En attendant, les 14 chefs présumés ont été mis en examen pour aide à l'entrée et à la circulation pour des séjours irréguliers, pénétration sur le territoire sans titre de séjour, justification mensongère de l'origine des biens et revenus (en l'occurrence, les sommes que versaient les clandestins au réseau pour passer). Ils risquent dix ans de prison.